



Sur convocation de sa Présidente, Mme Dominique VEYRAC en date du 1^{er} mai 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des clubs du Comité Régional d'Éscrime de Bourgogne-Franche-Comté s'est réunie le 1^{er} juin 2024 à Saint Apollinaire de 10h à 10h30. L'ordre du jour et les documents complémentaires (pouvoir, candidature, tableau des voix...) ont été envoyés par mail le 12 mai 2024. Délai de réponse pour les candidatures fixé au 22 mai 2024 allongé au mardi 28 mai 2024.

19 clubs sur les 34 clubs étaient présents ou représentés (liste en annexe 1 du présent PV).

Ils représentent ensemble 96 voix (sur un total de 151 voix)

La Présidente du CR Escrime BFC constate que le quorum est atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire est valablement constituée.

Ouverture de séance à 10h30 par la Présidente Mme Dominique VEYRAC

Le secrétariat de séance est assuré par M. Claude Suchaut

Préambule :

Dominique VEYRAC présente aux membres présents l'ordre du Jour :

Ordre du jour :

- Accueil par la Présidente
- Présentation des nouveaux statuts
- Vote des clubs. Dépouillement.
- Publication des résultats.
- Clôture de l'AG Extraordinaire

1) Présentation des statuts

Voir annexe 2 du présent PV

- **Article 1 :** « **Ligue régionale d'escrime Bourgogne-Franche-Comté** »
Adresse du siège social inchangée : Maison des Associations, Dijon (21000)
- **Article 9 :** « *Le représentant de l'association membre a la possibilité de donner de donner **procuration au représentant d'une autre association membre de son choix, qui doit être affilié à la ligue. Une association membre ne peut disposer au maximum que d'une procuration** »*
- **Article 12 :** « *Le comité directeur se compose de **24 membres. 16 membres du comité directeur élus à bulletin secret dans les conditions ci-après.***
*Les huit autres sièges sont réservés aux présidents des **comités départementaux non dissous** (parmi Côte d'Or, Doubs, Haute-Saône, Jura, Nièvre, Saône et Loire, Territoire de Belfort et Yonne) »*
- **Article 12 :** **Ajout du paragraphe** (validé par le responsable juridique de la FFE) « *Dans le cas où le président d'un comité départemental affilié à la ligue régionale démissionne ou perd son poste de président de ladite association pour quelle que raison que ce soit, il est déchu immédiatement de son poste au sein du comité directeur et est remplacé par le président nouvellement élu de cette association.*
***Par exception, si ce président démissionnaire ou ayant perdu son poste de président pour quelle que raison que ce soit, est élu au sein du bureau de la ligue régionale, il garde son mandat au sein des instances de la ligue régionale et le président nouvellement élu de l'association affiliée concernée intègre le comité directeur de la ligue régionale** »*
- **Article 28 :** « *L'exercice comptable commence le **1er septembre et s'achève le 31 août** »*
- **Article 29 :** « *L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'assemblée générale statue alors **sans condition de quorum.***
Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés »

Vote des clubs

2) Publication des Résultats :

Changement de statuts votés à l'unanimité

Clôture de l'AGEO à 10h50

La Présidente du CRE BFC



Dominique VEYRAC

Le Secrétaire du CRE BFC



Claude SUCHAUT

ANNEXE 1 : Liste d'émargement et tableau des voix par club

CLUBS	Nombre de licences au 31/08/2023	Nombre de voix	Président.e	Présent ou pouvoir	Pouvoir à...	Emargement
09 021 001 - DIJON ASPTT	144	7	Valentin KABBOUT	présent		
09 058 027 - NEVERS CE	139	7	--	excusé		
03 090 015 - BELFORT ESC	116	7	Dominique BIGEY	présent		
09 021 004 - QUETIGNY AS	115	7	Dominique FORELLE	présent		
03 025 005 - BESANCON UC	101	7	Marie Lou PY			
03 039 008 - LONS SAUNIER	87	6	Cédric SOULAT	pouvoir	Claude GAUTHIER	
03 039 022 - DOLE CE	84	6	Christophe GAINET	présent		
09 021 005 - DIJON MOUSQ	80	6	Michel JAVOUHEY	présent		
09 071 012 - CLAYON SAONE	80	6	Arnaud BURCK	pouvoir	Florian RAVET	
09 089 016 - AUXERRE CE	65	6	Christopher HOUNSOME	présent		

CLUBS	Nombre de licences au 31/08/2023	Nombre de voix	Président.e	Présent ou pouvoir	Pouvoir à...	Emargement
09 021 031 - BEAUNE CE	64	6	Christelle GUILLEMAUX	excusée		
09 071 013 - LE CREUSOT	60	6	Claude SUCHAUT	présent		
09 071 010 - MACON ESC	54	6	Jean Luc ROBERT	présent		
09 071 008 - AUTUN CE	50	5	Alexandre HUMBERT	présent		
03 025 004 - MONTBELIARD	49	5	Nicolas WEICK	excusé		
03 025 006 - PONTARLIER	49	5	Christian DOCK			
03 025 001 - BESANCON RCE	48	5	Gilles TERRYN			
09 089 034 - PARON SENS	48	5	Fablen ROULIER			
03 039 019 - ST CLAUDE	47	5	Michaël LEFEL	excusé		
09 021 002 - LONGVIC ALP	47	5	Gérard GENTY (Omni)	pouvoir	Gilles BEAUFILS	

CLUBS	Nombre de licences au 31/08/2023	Nombre de voix	Président.e	Présent ou pouvoir	Pouvoir à...	Emargement
09 071 035 - PARAY MONIAL	45	5	Jonathan LAVAURE	présent		
03 025 002 - VALDAHON	34	4	Frédéric GASPARD	excusé		
09 071 011 - MONTCEAULES	34	4	Julien FRANCOIS	présent		
03 039 017 - CHAMPAGNOLE	33	4	Joël PIDOUX			
09 058 029 - VAUZELLES EC	33	4	Sophie TEIL	pouvoir	Laurent MARCEL	
03 070 018 - RIOZ EC	30	3	Cédric LELU	présent		
09 089 018 - MONETEAU USC	30	3	Thierry HUSTACHE	présent		
03 025 003 - LEVIER CE	20	2	Raymonde MERCIER	excusée		
03 039 009 - SVS SVS-JURA	18	2	Anne-Marie ROUCHON			
03 039 016 - ARBOIS CEATO	18	2	Paul BERTRAND			

CLUBS	Nombre de licences au 31/08/2023	Nombre de voix	Président.e	Présent ou pouvoir	Pouvoir à...	Emargement
03 070 020 - PASSE AVANT	16	2	Axel JOURDA	présent		
09 021 007 - DIJON CE	13	2	Ludovic LESNE	pouvoir	Françoise SAUNIER	
03 090 023 - GIROMAGNY CE	11	2	Jacques COLIN			
03 070 010 - GRAY EPEE	3	1	Ludovic CHOUET			

COMITES DEPARTEMENTAUX	Nombre de voix	Président.e	Présent ou pouvoir	Pouvoir à...	Emargement
DOUBS		Alain GAMMA	excusé		
JURA		Sabine BEUCHEY	présente		
TERRITOIRE DE BELFORT		Alain VIELLE	excusé		
HAUTE SAONE		Axel JOURDA	présent		
SAONE ET LOIRE		Jean Luc ROBERT	présent		
COTE D'OR		Stéphanie SALPOINTE BONTEMPS	présente		
YONNE		Sébastien THAUVIN			

	Nombre de licences au 31/08/2023	Affiliation jusqu'à '10	Une voix supplémentaire de 11 à 50 licenciés par fraction de 10 licenciés				Une voix supplémentaire au-delà de 50 licenciés par fraction de 50 licenciés			Nombre de voix
			11-20 licenciés	21-30 licenciés	31-40 licenciés	41-50 licenciés	51-100 licenciés	101-150 licenciés	151-200 licenciés	
09 021 001 - DIJON ASPTT	144	1	1	1	1	1	1	1	7	
09 058 027 - NEVERS CE	139	1	1	1	1	1	1	1	7	
03 090 015 - BELFORT ESC	116	1	1	1	1	1	1	1	7	
09 021 004 - QUETIGNY AS	115	1	1	1	1	1	1	1	7	
03 025 005 - BESANCON UC	101	1	1	1	1	1	1	1	7	
03 039 008 - LONS SAUNIER	87	1	1	1	1	1	1		6	
03 039 022 - DOLE CE	84	1	1	1	1	1	1		6	
09 021 005 - DIJON MOUSQ	80	1	1	1	1	1	1		6	
09 071 012 - CHALON SAONE	80	1	1	1	1	1	1		6	
09 089 016 - AUXERRE CE	65	1	1	1	1	1	1		6	
09 021 031 - BEAUNE CE	64	1	1	1	1	1	1		6	
09 071 013 - LE CREUSOT	60	1	1	1	1	1	1		6	
09 071 010 - MACON ESC	54	1	1	1	1	1	1		6	
09 071 008 - AUTUN CE	50	1	1	1	1	1			5	
03 025 004 - MONTBELIARD	49	1	1	1	1	1			5	
03 025 006 - PONTARLIER	49	1	1	1	1	1			5	
03 025 001 - BESANCON RCE	48	1	1	1	1	1			5	
09 089 034 - PARON SENS	48	1	1	1	1	1			5	
03 039 019 - ST CLAUDE	47	1	1	1	1	1			5	
09 021 002 - LONGVIC ALC	47	1	1	1	1	1			5	
09 071 035 - PARAY MONIAL	45	1	1	1	1	1			5	
03 025 002 - VALDAHON	34	1	1	1	1				4	
09 071 011 - MONTCEAU ES	34	1	1	1	1				4	
03 039 017 - CHAMPAGNOLE	33	1	1	1	1				4	
09 058 028 - VAUZELLES EC	33	1	1	1	1				4	
03 070 018 - RIOZ CE	30	1	1	1					3	
09 089 018 - MONTEAU USC	30	1	1	1					3	
03 025 003 - LEVIER CE	20	1	1						2	
03 039 009 - SVS SVS-JURA	18	1	1						2	
03 039 016 - ARBOIS CEATO	18	1	1						2	
03 070 020 - PASSE AVANT	16	1	1						2	
09 021 007 - DIJON CE	13	1	1						2	
03 090 023 - GIROMAGNY CE	11	1	1						2	
03 070 010 - GRAY EPEE	3	1							1	
Total	1865								151	

ANNEXE 2 : Statuts de la Ligue régional d'Escrime BFC

LIGUE RÉGIONALE D'ESCRIME BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

STATUTS

APPROUVÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
LE 1^{er} JUIN 2024
A Saint Apollinaire

SOMMAIRE

Préambule et mesures transitoires

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

Article 1 : Objet, durée siège,
Article 2 : Compétences, moyens d'action,
Article 3 : Composition, qualité des membres,
Article 4 : Modes d'affiliation,
Article 5 : Cotisations,
Article 6 : Primes de la qualité de membre,
Article 7 : Sursis et défaillance

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 8 : Attributions
Article 9 : Composition
Article 10 : Convocation, réunion

TITRE III : LE COMITÉ DIRECTEUR

Article 11 : Attributions
Article 12 : Composition, élection
Article 13 : ~~Membres~~
Article 14 : Révision
Article 15 : Révocation du comité directeur
Article 16 : Rétribution des dirigeants remboursement des frais

TITRE IV : LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Article 17 : Le président et le bureau
Article 18 : Élection du président
Article 19 : Incompatibilités avec le mandat de président
Article 20 : Vacances du poste de président
Article 21 : Attributions du bureau
Article 22 : Élection du bureau
Article 23 : Fin du mandat du président et du bureau

TITRE V : AUTRES ORGANES DE LA LIGUE RÉGIONALE

Article 24 : Les commissions
Article 25 : La commission de surveillance des opérations électorales
Article 26 : F.E.T.R.

TITRE VI : RESSOURCES ANNUELLES ET COMPTABILITÉ

Article 27 : Ressources annuelles
Article 28 : Comptabilité

TITRE VII : MODIFICATIONS DES STATUTS

Article 29 : Modifications des statuts
Article 30 : Dissolution
Article 31 : Liquidation
Article 32 : Pénalité

TITRE VIII : SURVEILLANCE ET RÉGLEMENTATION

Article 33 : Surveillance
Article 34 : Vieillesse
Article 35 : Réglemente
Article 36 : Publications

TITRE IX : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 37 : Obligations déclaratoires
Article 38 : Conflits techniques et personnel salarié
Article 39 : Démission
Article 40 : Révision des statuts
Article 41 : Voies

